

FACTURE N° 6040161
N/REF : 23/04/2026 6H45 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Jeudi 23/04/2026 a 6H45

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 28 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LIEU DIT KEROLZEC - SAINT MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : MISE A DISPOSITION CAMION ADR ET HYDROCUREUR
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 24/04/2026
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEBOUCHAGE DU SEPARATEUR DE LA PISTE DE LAVAGE
ECREMAGE DES BASSINS NORD ET SUD
POMPAGE ET NETTOYAGE DU SEPARATEUR HYDROCARBURES ATELIER
POMPAGE LAVAGE PIEGE A BOUE AVANT BASSIN
CURAGE DU TAMPON EN BORD DE ROUTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DECHETS : 5.24 T EAUX HYDROCARBUREES

IMPORTANT : LES BSD SONT OBLIGATOIREMENT A VALIDER PAR VOS SERVICES SUR
TRACKDECHETS ([HTTPS://TRACKDECHETS.BETA.GOUV.FR/](https://trackdechets.beta.gouv.fr/)) AFIN D'ASSURER LEUR
TRAITEMENT

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 27/04/26 a 14H00 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	836,00
2,00	Heure(s) Hydrocureur+Chauffeur	2	195,00	390,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
5,24	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	195,00	1021,80

TOTAL H.T.	2247,80
T.V.A. a 20,00%	449,56
TOTAL T.T.C.En EURO	2697,36

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.